

Instruction.—Chaque année l'A.R.C. assure l'instruction élémentaire à des milliers d'officiers et aviateurs, en vue de satisfaire aux besoins résultant des mises à la retraite, des libérations et de l'adoption de nouveaux matériels. Les nouveaux membres de langue française suivent des cours d'anglais dès leur engagement. Ces cours, dont la durée varie jusqu'à un maximum de 21 semaines, sont donnés aux officiers à Centralia (Ont.) et aux aviateurs, à Saint-Jean (P.Q.). L'A.R.C. assure l'instruction supérieure des spécialistes, mais des établissements industriels offrent également des cours portant sur des matériels spéciaux, tandis que certains officiers poursuivent des études post-universitaires dans les universités du Canada et des États-Unis. De plus, un certain nombre de stagiaires des pays en voie de développement suivent des cours de techniciens d'aviation. Le choix des équipages du vol est assuré par un comité de sélection d'officiers, à Centralia. Les futurs pilotes des réactés de l'A.R.C. reçoivent leur instruction élémentaire et supérieure à Moose Jaw (Sask.) et à Gimli (Man.); l'instruction supérieure pour les appareils multimoteurs se donne à Portage-la-Prairie (Man.) et les navigateurs sont formés à Winnipeg. Durant l'année terminée le 31 mars 1966, environ 130 pilotes de l'A.R.C. et 100 navigateurs achèveront leur instruction et recevront leurs «ailes»; 45 officiers de l'aéro-navale et 25 officiers de l'Armée ont appris à piloter des appareils à moteurs à pistons. En vertu d'accords bilatéraux, 35 Danois et 25 Norvégiens seront instruits au pilotage des réactés, tandis que 3 Norvégiens et 2 Danois suivront des cours de navigation et 15 Malais et 26 Tanzaniens seront initiés au pilotage des appareils à moteur à pistons.

Les nouveaux officiers du service non navigant suivent des cours d'initiation et d'instruction technique à l'École centrale des officiers, de Centralia. Les écoles techniques de l'A.R.C., situées à Camp Borden et Clinton (Ont.), donnent des cours d'instruction élémentaire et de perfectionnement à l'intention des spécialistes. Des cours d'état-major, destinés aux officiers subalternes ainsi qu'aux officiers supérieurs, sont donnés au Collège de l'Aviation, situé à Toronto; pour combler les vides qui peuvent exister entre ces deux cours réguliers, les intéressés suivent un cours par correspondance et font des études personnelles. Les membres de la force régulière et de la réserve ont l'occasion de suivre des cours de perfectionnement dans les diverses spécialités, ce qui leur permet de donner un meilleur rendement, tout en accédant à des groupes supérieurs de spécialité et en touchant une solde plus élevée. L'entraînement opérationnel portant sur des avions et des matériels particuliers s'accomplit dans les unités d'instruction technique en campagne et dans les unités d'instruction opérationnelle, qui sont établies en divers endroits du Canada. Les épreuves écrites semestrielles, portant sur les diverses spécialités, ont lieu sous la direction de l'Établissement des normes d'instruction, situé à Trenton (Ont.).

La Réserve de l'Aviation royale du Canada.—Les sous-éléments de la force active de réserve de l'A.R.C. comprennent la force auxiliaire et la première réserve.

La force auxiliaire est composée de quatre Quartiers généraux d'escadre auxiliaire situés à Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton et de six escadrons stationnés aux mêmes endroits; les Quartiers généraux d'escadre dirigent les opérations, l'instruction et l'administration des escadrons dans leurs secteurs respectifs. Chaque escadron possède deux types d'appareils de transport, le C-45 *Expeditor* et le DHC-3 *Otter*. Ils servent au transport du matériel léger, aux exercices de survie nationale et aux services de recherche et de secours. Le transport du matériel léger et les exercices de survie nationale sont menés de concert avec les forces régulières et de réserve de la Marine et de l'Armée, ainsi qu'avec les forces régulières de l'Aviation, tandis que les missions de secours sont accomplies en collaboration avec les autorités civiles et l'aviation militaire. Dans une situation d'urgence, ces escadrons serviraient à remplir les besoins des autorités civiles et militaires.

La première réserve se compose des officiers des cadets de l'Air, qui font partie de l'état-major des escadrons du Corps royal canadien des cadets de l'Air, établis en